

Compte-Rendu Réunion Conseil Municipal
Du 04 Juin 2021 – 19h30 / 22h00.

Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, remercient Madame Adélaïde **FILLOUX** infirmière à la retraite, pour son bénévolat et son dévouement lors des séances de vaccination contre la COVID 19 au titre des mois de mars et avril 2021.

Les comptes-rendus des séances du 02 Avril et 05 Mai 2021 sont approuvés.

1° - Personnel Stagiaire / Titulaire : Augmentation Temps de Travail.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal que Compte tenu de l'attribution de nouvelles tâches confiées à l'agente en charge du pôle « Restauration Scolaire » liées à l'achat et la transformation de produits locaux, issus directement des producteurs locaux, et au volet comptable (calcul prix de revient du repas), celles-ci se traduisent par un accroissement de l'activité nécessitant une augmentation du temps de travail. Aussi, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant. Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi. Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, il faut supprimer l'emploi de Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe créé initialement à temps non complet par délibération référencée n° D-2019-3-7 du 09 Avril 2019 pour une durée de 29 heures par semaine et créer un emploi de Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe à Temps Non Complet pour une durée de 33 heures par semaine à compter du **01 Juillet 2021**.

2° - Cantine Scolaire : Annulation Créance.

L'état de présence au titre du mois d'octobre 2020 laisse apparaître une fréquentation au restaurant scolaire le mardi 13 octobre par l'Assistante de Vie Scolaire nommée à l'Ecole Primaire Publique. L'émission de l'Avis des Sommes A Payer référencé n° 542 du bord n° 58 d'un montant de 4.40 Euros émis le 22 octobre 2020 porte règlement de la créance. Considérant la contestation après le vote du Budget Primitif suite à relance d'un huissier de justice pour permettre le recouvrement de ladite créance et la production d'attestations permettant de confirmer l'erreur de pointage et la facturation à tort du repas au restaurant scolaire, la Commission des Finances propose que la créance d'un montant de 4.40 Euros soit annulée par l'émission d'un mandat au compte **673 « Titre Annulé sur Exercice Antérieur »** qui viendra émarger l'ASAP référencé en supra portant régularisation de la situation ; le virement de crédit nécessaire à la passation de l'écriture d'un montant de 5.00 Euros est également rédigé.

3° - Subventions Associations.

En application de l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Les associations locales n'ont pas spécialement formulé de demandes de subvention pour l'année **2021** dans le cadre de l'exercice de leurs activités et pour l'organisation d'événements particuliers en raison de la pandémie de COVID-19. Les actions des associations concourent néanmoins à la satisfaction de l'intérêt général en répondant à des besoins sociaux essentiels et en favorisant la création de solidarités entre les citoyens. Elles sont des acteurs importants de la vie sociale et leurs activités constituent souvent un prolongement nécessaire de l'action municipale. Leurs actions répondent aux attentes des citoyens en matière de loisirs, de pratiques sportives et culturelles, d'aides sociales, de services collectifs et concourent à la promotion de la ville et au rayonnement du territoire.

Aussi, dans le souci d'une gestion rigoureuse de l'argent public, la Commune conditionne le versement d'aides financières au respect de critères objectifs basés sur l'intérêt général et le dynamisme qu'elles apportent à la commune. Pour accompagner une relance éventuelle des activités, même en l'absence de dossiers présentés par les associations locales, le montant total des subventions proposées au **Budget Primitif 2021** est de **4 190.00 €**, selon le détail suivant :

Associations	Montant
ADMR	: 600,00 €
Ainés des Collines Association Les	: 100.00 €
Amicale Anciens Combattants	: 200.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompier	: 100.00 €
Amis Trail de la Sonnette	: 50.00 €
APE SLC	: 300.00 €
ASESLDC Sauvegarde Eglise Association	: 400.00 €
Comité des Fêtes Association	: 500.00 €
Conseil Municipal des Enfants	: 100.00 €
Football Club Charente Limousine Assos.	: 300.00 €
Foyer Socio-Educatif Collège (16350)	: 300.00 €
Grande Famille Confolentaise	: 500.00 €
Gymnastique Volontaire Association	: 100.00 €
Multitude Association	: 100.00 €
Nature et Accueil	: 150.00 €
Pêcheurs de Cellefrouin Association	: 60.00 €
Prévention Routière La (Comité 16)	: 100.00 €
RASED OCCE Coopérative Scolaire	: 130.00 €
Société Chasse	: 100.00 €

4° - Régularisation Cession Voie Communale "Endourchat".

Dans le cadre de la procédure de « **Restructuration des Chemins Ruraux** », en date du 08 Juin 1982 la Commune de **Saint Laurent de Cérés** et Monsieur **RICHER Léon Jules**, décédé à ce jour, signaient une promesse de Vente et d'Achat pour un ensemble de terrains situés section G « La Font » et « Endourchat », comme ci-dessous détaillés.

Section	Anciens n°	Nouveaux n°	Lieu Dit	Surface Cadastre	
---------	------------	-------------	----------	------------------	--

G	4p	984	La Font	01a45ca	01a45ca
	5p	978	La Font	02a20ca	02a20ca
	7p	980	La Font	00a74ca	00a74ca
	8p	982	La Font	01a95ca	01a95ca
	9p	989	La Font	00a70ca	00a70ca
	10p	986	La Font	01a85ca	01a85ca
	11p	991	Endourchat	05a60ca	05a60ca
	12p	993	Endourchat	03a30ca	03a30ca
	13p	995	Endourchat	02a00ca	02a00ca
	19p	998	Endourchat	05a05ca	05a05ca

Superficie Totale	24a84ca
-------------------	---------

Les actes d'achat et vente seront établis et signés en l'étude de Maître **LALIEVE Sandrine**, notaire à **Roumazières-Loubert – Terres De Haute Charente (16270)** entre la Commune de Saint Laurent de Cérès et M **GIRAULT Marc Jean Paul**

QUESTIONS DIVERSES :

A – Nature et Transitions : Appel A Projet.

La Région Nouvelle Aquitaine lance un Appel à Projet ayant pour intitulé « Nature et Transitions ». Les bénéficiaires prioritaires sont les Collectivités Territoriales et leurs Groupements. Les opérations subventionnables portent sur :

- Les travaux d'investissements telles que plantations en milieu rural ou péri-urbain (Alignement, arbres isolés, Vergers, Haie Champêtre) ... au taux de 70%,
- Les études au taux compris entre 60 et 80% en fonction du type de projets,
- L'éducation à l'environnement uniquement si lien avec des travaux au taux de 60%.

Les communes désireuses de procéder aux plantations de haies champêtres, de vergers communaux de variétés fruitières anciennes, de renaturation d'espaces en cœur de bourg (plantation, végétalisation, (re)aménagement de mares), ou d'élaborer un plan de gestion bocager doivent faire retour de leur candidature au plus tard le 01 Juillet 2021 auprès de la Communauté de Communes de Charente Limousine qui centralise les demandes pour notre territoire. Les travaux de plantations se feraient de l'automne 2022 à l'hiver 2024.

La Commune de Saint Laurent de Cérès se porte candidate pour marquer son envie de travailler pour l'environnement.

INFORMATIONS DIVERSES :

Commission « Ecole – Cantine Scolaire » :

La semaine du 31 mai au 04 juin 2021 inclus a été consacrée à l'opération connectez-vous par la plateforme « **AGRILOCAL** ». Les repas ont été confectionnés uniquement avec des produits locaux. Un Quizz élaboré pour cette opération devait être complété à la maison puis ramené en vue de gagner des livres. Chaque enfant s'est vu remettre un gobelet « **AGRILOCAL** ».

Une agente désirant suivre une formation sollicite une réorganisation de son temps de travail à compter de septembre 2021.

Commission « Voirie » :

En matière de fauchage, la Commune souhaite mettre en place le « Fauchage différencié ». Ce mode d'entretien dit différencié, ou tardif, consiste à laisser pousser la végétation sur les bas-côtés de la route pendant la période estivale et à n'intervenir qu'au début de l'automne. L'intervention décalée dans le temps permet aux plantes et à la petite faune d'accomplir leur cycle naturel et n'a lieu lorsque les plantes ont fleuri et fructifié. Aussi, dans un premier temps seuls les accotements sur une largeur de 1.20 mètres seront fauchés.

Un devis a été validé auprès de la société « **FOURREAU Maurice** » sise Genouillac pour des travaux aux-lieux dits « **Chez Berry** », « **Anglade** », « **La Jarnaud** », « **Chez Rioux** » pour une longueur de 4 000 ml. La nature de ceux-ci est le :

- Curage de fossés : 1.60 €uros ht/km,
- Dérasement accotement : 0.80 €uros ht/km.

Une convention de « **Prestation de Service** » a été signée en partenariat avec la Communauté de Communes de Charente Limousine à raison de 50h00 au prix de 56.00 €uros/l'heure, soit une dépense de 2 800.00 €uros, soit 700.00 €uros au trimestre, pour des travaux de fauchage/élagage.

La commande d'enrobé à froid signée en partenariat dans le cadre d'une convention constitutive d'un « **Groupement de Commandes** » pour l'acquisition de fournitures de voirie a été livrée. Le but de celui-ci est de réaliser des économies d'échelle : le coût pour la Commune de Saint Laurent de Cérès s'élève à 307.87 €uros les trois tonnes transport compris.

Deux Passages Piétons seront réalisés avant et après le terreplein central au niveau de l'Ecole Primaire Publique.

Commission « **Assainissement** » :

Les travaux liés au renouvellement de la STation d'EPuration sont finalisés et celle-ci est en fonctionnement. Les boues sont transférées dans la lagune n° 1. Ces lagunes après vidage et élimination des boues deviendront des zones humides artificielles. La clôture de la nouvelle STEP a débuté.

Commission « **Fêtes et Cérémonies** » :

Concernant les manifestations, nous sommes toujours en attente du protocole prévu semaine prochaine afin de programmer certaines festivités : fête de la musique... En raison de la pandémie toujours bien présente, le port du masque sera toujours obligatoire, la jauge sera de 65% de la capacité en période dite normale. La restauration ne pourra se faire qu'à l'extérieur. Il faudra compter un musicien pour 4 m² et tenir compte du couvre-feu maintenu à 23h00. Aucune dérogation ne sera accordée. Les noms et coordonnées de chaque personne présente devront être relevées. Aussi face à de telles contraintes, le feu d'artifice n'est pas reconduit pour 2021.

Commission « **Travaux** » :

L'entreprise « **TG Charpentes** » en charge de la pose du bardage et des bavettes de la Salle Polyvalente a constaté la déformation dénoncée par la Commune sur un des éléments. Celle-ci serait due à un usinage trop juste ne laissant pas de marge lors des dilations des matériaux. Cette déformation est jugée peu significative par rapport aux coupes d'une longueur de 20 centimètres aux extrémités du bardage facilitant la pénétration de l'eau dans le bois par absence de rainures bouvetées mâles/femelles.

« **Magasin de Vente Directe de Produits Locaux** » :

Nombreux étaient les producteurs venus à l'Assemblée Générale de constitution de l'association pour la gestion du Magasin de vente directe de produits locaux. Nombreux étaient également les gens intéressés par le projet. Seize personnes forment le Conseil d'Administration et en particulier M Fernand PATRIER en qualité de Président, Mme Adélaïde FILLOUX en qualité de Vice-présidente, M Arnoldus LOHUES en qualité de Trésorier. Madame Francine JAMOTEAU et Monsieur Manuel DESVERGNE sont membres de celle-ci.

Trois groupes de travail ont été formés : Communication, Finances / Administrations et Ressources Humaines / Organisation. Un prochain CA aura lieu le 22 juin prochain en possession des plans pour validation. Une réflexion et une vigilance doivent être portées plus particulièrement sur la présentation et l'implantation du commerce pour être fonctionnel et rationnel. Il faudra également déterminer si la location de l'ensemble immobilier sera sous la forme « meublé » ou pas.

Commission « Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 Juin » :

Dimanche 20.06.2021		Dimanche 27.06.2021	
Matin 08h00/13h00	Après Midi 13h00/18h00	Matin 08h00/13h00	Après Midi 13h00/18h00
VILLAUTREIX M.	SIMON P.	QUICHAUD A.	QUICHAUD A.
FORT Y.	FORT Y.	FORT Y.	FORT Y.
RAYNAUD M.	RAYNAUD M.	RAYNAUD M.	RAYNAUD M.
JAMOTEAU F.	JAMOTEAU F.	BERISSET P.	CARDIN M.
DESVERGNE M.	DESVERGNE M.	DESVERGNE M.	JAMOTEAU F.
VIGIE R.	BOUTIN M.	CARDIN M.	DESVERGNE M.
CARDIN M.	MICHAUD J.	SIMON P.	SIMON P.

Séance levée à **22h00**